



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59198

VALABLE JUSQU'AU 08/04/2027

ÉDITÉ LE

28/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1970

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 25/11/2013  
203 500

Raison sociale : SAS PALISSOT

6 RUE DES ESTELINS  
70700 BUCEY-LES-GY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRAY B 427050109

Téléphone : 03 84 32 84 11

Fax : 03 84 32 90 73

Portable : 06 77 17 74 79

Siret : 427 050 109 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4035259-0

Site Internet : <http://www.groupepalissot.fr>

E-mail : [contact.bucey@groupepalissot.fr](mailto:contact.bucey@groupepalissot.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000011054088304

Responsabilité légale :

COLLILIEUX GUILLAUME DIRECTEUR GÉNÉRAL / STJO SAS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000011054088304

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/03/2026

Effectif moyen : 94

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/01/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/03/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/03/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	27/03/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/05/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	07/05/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.